



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rapport de Jury

Concours communs de secrétaire
administratif de classe normale :
externe et interne

SESSION 2018

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats aux concours communs de secrétaire administratif de classe normale externe et interne.

Conformément au décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, ces concours s'adressent :

- en externe, aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV;
- en interne, aux candidats justifiant d'au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

I – LES ÉPREUVES

Texte : Arrêté du 25 janvier 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues

A – Du concours commun de secrétaire administratif de classe normale interne

⇒ **L'épreuve d'admissibilité** consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail.

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

Durée : 3 heures

Coefficient 3

⇒ **L'épreuve d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

Durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé

Coefficient 4

B - Du concours commun de secrétaire administratif de classe normale externe

⇒ Les épreuves d'admissibilité

Elles sont au nombre de 2 :

1° Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail.

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

Durée : trois heures ;

Coefficient : 3.

2° Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations
- Comptabilité et finance
- Problèmes économiques et sociaux
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

Durée : 3 heures

Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions. Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

⇒ L'épreuve d'admission

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation.

Durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes

Coefficient 4

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé.

C – Calendrier

Inscriptions : du 6 février 2018 au 6 mars 2018 ;

Epreuves d'admissibilité : le 25 avril 2018, Parc des expositions, Bruz ;

Epreuve orale d'admission : les 11, 12, 18 et 19 juin

II - STATISTIQUES DES CONCOURS

| CONCOURS | Postes | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis LP | Inscrits LC |
|---------------|--------|----------|----------|-------------|----------|-------------|
| SA CN interne | 8 | 521 | 358 | 20 | 8 | 1 |
| SA CN externe | 17 | 567 | 270 | 39 | 17 | 2 |

Répartition des inscriptions par sexe

| | Femmes | Hommes | Total |
|---------------|--------|--------|-------|
| SA CN interne | 466 | 55 | 521 |
| SA CN externe | 468 | 99 | 567 |

A - Secrétaire administratif de classe normale externe

1. Epreuve n°1 : 6 à 8 questions

| | Inscrits | Présents | Absents | Note minimale | Note maximale | Moyenne |
|-----------------------------------|----------|----------|---------|---------------|---------------|---------|
| Cas pratique | 567 | 270 | 297 | 3 | 14.5 | 10.86 |
| GRH | 236 | 110 | 126 | 0 | 16.25 | 8.67 |
| Comptabilité et finance | 67 | 35 | 32 | 2.5 | 16.5 | 8.07 |
| Enjeux de la France contemporaine | 105 | 63 | 42 | 6 | 16 | 11.69 |
| Problèmes économiques | 159 | 62 | 97 | 0 | 16 | 9.92 |

2. Epreuve n°2 : Cas pratique

| | Inscrits | Présents | Absents | Note minimale | Note maximale | Moyenne |
|---------------------|----------|----------|---------|---------------|---------------|---------|
| Cas pratique | 567 | 272 | 295 | 0 | 20 | 10.86 |

Seuil d'admissibilité : 69.5/100, soit 13.9 /20

Moyenne des candidats admissibles : 75.04/100, soit 15/20

Nombre de candidats admissibles : 39

Épreuve d'admission

| Épreuve | Admissibles | Présents | Note minimale | Note maximale | Moyenne |
|--------------|-------------|----------|---------------|---------------|---------|
| Orale | 39 | 32 | 5.5 | 19.75 | 12.37 |

Moyenne des candidats admis sur LP, 140.76/180 soit 15.64/20

Seuil d'admission sur LP, 117.5/180 soit 13,05/20

Seuil d'admission sur LC, 114.5/180 soit 12,72/20

Nombre de candidats admis sur LP : 17

Nombre de candidats admis sur LC: 2

B - Secrétaire administratif de classe normale interne

Épreuve admissibilité

| | Inscrits | Présents | Absents | Note minimale | Note maximale | Moyenne |
|---------------------|----------|----------|---------|---------------|---------------|---------|
| Cas pratique | 521 | 358 | 163 | 0 | 19.5 | 10.22 |

Moyenne des candidats admissibles : 50.10/60, soit 16.70/20

Seuil d'admissibilité : 46.5/60, soit 15.5 /20

Nombre de candidats admissibles : 20

Épreuve d'admission

| Épreuve | Admissibles | Présents | Note minimale | Note maximale | Moyenne |
|--------------|-------------|----------|---------------|---------------|---------|
| Orale | 20 | 19 | 6 | 18 | 11.92 |

Moyenne des candidats admis : 114/140, soit 16.28/20

Moyenne des candidats admis au Cas pratique : 49.50/60, soit 16.5/20

Moyenne des candidats admis à l'Entretien avec le jury : 64.50/80 soit 16.13/20

Seuil d'admission sur LP: 104/140 soit 14.86/20

Seuil d'admission sur LC: 102.5/140 soit 14.64/20

Nombre de candidats admis sur LP : 8

Nombre de candidats admis sur LC : 1

II – ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

A – ÉPREUVE 1 : CAS PRATIQUE

Le sujet – commun aux deux concours – portait :

B – ÉPREUVE 2 : QUESTIONS PORTANT SUR UNE OPTION (* *uniquement SA classe normale externe*)

COMPTABILITE ET FINANCE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS (GRH)

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

ENJEUX DE LA FRANCE CONTEMPORAINE ET L'UNION EUROPÉENNE

III – ÉPREUVES D'ADMISSION

A – Secrétaire de classe normale : interne

B - Secrétaire de classe normale : externe

Date

Le président du jury

Anne-Sophie Rault